Envoyé en préfecture le 19/08/2025
Reçu en préfecture le 19/08/2025
Publié le
ID : 025-200023075-20250812-DEC_2025_57-AU

Pays de Maîche
Communauté de Communes

DÉCISION N°57-2025

Objet : Signature devis AGORA
Accompagnent à la rédaction du Pacte fiscal et financier (PFF)

Le Président,

- **Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération n° 2020-28 du 10 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président et en cas d'empêchement aux Vice-Présidents ayant reçu délégation d'attributions, de passer avec des tiers, publics et privés, toutes conventions nécessaires à l'exercice des missions de la Communauté de Communes du Pays de Maîche, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- **Vu** la nécessité pour la CCPM de recourir au service du cabinet AGORA pour l'accompagnement à la rédaction du Pacte fiscal et financer,

DÉCIDE

- De signer le devis avec AGORA pour l'accompagnement à la rédaction du Pacte fiscal et financer (PFF) d'un montant de 9720€ TTC.

En lien avec les travaux effectués sur les compétences scolaires et bouchage de trous, ainsi que sur le service commun « comptabilité des communes », le PFF devra a minima comprendre tous les éléments issus des accords préalables entre la CCPM et l'ensemble de ses communes membres :

- Mécanisme de reversement et non reversement des AC liées à la compétence « Bouchage de trous »,
- Revalorisation du montant des prestations du service « comptabilité des communes »,
- Mécanismes de reversement des AC liées au fonctionnement du scolaire et non reversement des AC liées à l'investissement
- Principe d'alimentation du fond de concours et répartition de celui-ci pour chaque commune
- Refacturation à 80% des charges du service « Urbanisme » avec prise en charge totale de la CCPM concernant l'élaboration du PLUI.

L'objectif du PFF est de sécuriser les communes et la CCPM consécutivement notamment à la rétrocession des compétences scolaires et bouchage de trous.

Le devis comprend la coréalisation et la rédaction du PFF.

Fait à Maîche, le 12 août 2025

Franck VILLEMAIN,
Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Pays de Maîche

Transmise en Sous-Préfecture le :
18/08/25

Communauté de communes du Pays de Maîche
24, rue Montalembert 25 120 Maîche
Tél: 03 81 64 17 06 • contact@ccpm-maiche.com • paysdemaiche.fr

250812_Dec_PC_2025_57_Signature devis AGORA Accompagnement rédaction PFF